

L'Association Sportive Londaise (A.S.L.) est un des plus anciens clubs de football de la Seine-Maritime.

Créé en 1923, il compte à ce jour 10 équipes de jeunes de moins de 18 ans et 3 équipes seniors pour un effectif total de 200 licenciés d'origines géographiques diverses à savoir :

- ⇒ 26% de Londais
- ⇒ 39% Métropole Rouen Normandie
- ⇒ 35% Eure

L'équipement actuel est composé de deux terrains en herbe (un terrain à 11 sans éclairage et un terrain à 7 éclairé).

Au regard du nombre d'équipes (13), il est impossible de planifier plus d'un entraînement par semaine sur le petit terrain éclairé durant la période qui court d'octobre à mars.

La ville d'Elbeuf a pendant plusieurs années mis à disposition du club Londais le terrain synthétique du complexe sportif de la Cerisaie. Le maire d'Elbeuf nous a informé dernièrement de n'être plus en capacité de maintenir le partenariat en raison d'un manque de disponibilité pour son propre club.

Un rapprochement ou une entente avec le club du FA Roumois (voisin de la commune de La Londe) n'est pas envisageable car ces deux clubs ne jouent pas dans le même district.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le remplacement de l'actuel terrain à 11 engazonné non éclairé par un terrain synthétique équipé d'un éclairage semble être la solution idéale pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, même si l'investissement reste important, il s'avère que l'entretien courant de ce type de terrain s'avère moins coûteux. En effet, plus de tontes, plus de traçage chaque semaine mais surtout quasiment plus d'arrêtés municipaux interdisant le déroulement des matches en raison des conditions météorologiques. Par ailleurs, l'entretien par les agents municipaux des vestiaires, du club-house et des locaux annexes sera facilité avec des sols beaucoup moins recouverts de boue.

Si les arguments ci-dessus énoncés sont loin d'être négligeables, le plus important reste la pratique du football dans des conditions optimales. En effet, le remplacement du terrain engazonné par un terrain synthétique n'aura que des bénéfices pour les 200 footballeurs londais et leurs éducateurs.

Comme tous les sports, le football nécessite un apprentissage tout au long de la carrière d'un footballeur. L'entraînement est le seul moyen de progresser. Cette marge de progression est palpable quand on offre la possibilité aux pratiquants de s'entraîner plus d'une fois par semaine.

Malheureusement, chaque année, la période d'octobre à mars est impossible à gérer pour les éducateurs de l'ASL. En effet, toutes les catégories sont dans l'obligation d'utiliser le petit terrain à 7 possédant un éclairage avec, bien évidemment, un nombre inadapté de joueurs sur une surface de jeu trop petite selon la catégorie s'y entraînant.

Si le mercredi certaines séances peuvent se dérouler sur le terrain à 11, il est impératif que la météo soit clémente au risque de trop abîmer la pelouse et obliger Monsieur le maire à prendre un arrêté interdisant le déroulement des matches le week-end en raison d'un terrain impraticable.

Il convient de préciser que le terrain à 11 est à proximité de champs de culture et qu'il n'est plus rare aujourd'hui de le retrouver détérioré par les hordes de sangliers qui s'approchent de plus en plus de nos structures et des habitations malgré des dispositifs de protection.

Un terrain synthétique permet une utilisation sans restrictions et dans de très bonnes conditions pour la pratique du football. La météo ne sera plus un frein à l'entraînement et à la compétition. Le terrain pourra être occupé par 2 catégories différentes et permettra la programmation d'une séance supplémentaire dans la semaine. Bien évidemment, pour ce faire, il devra être doté d'un éclairage.

Enfin la Commune de La Londe vient de recevoir le label « GENERATION 2024 » décerné par le Comité Olympique et Paralympique ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports. Se doter d'un tel équipement, montre son attachement au sport et à ses valeurs sociales.

**Ce projet de 885 685,61 € est financé par :**

		
	<b>Conseil Général</b>	<b>FACIL</b>
<b>180.000,00 €</b>	<b>125.000,00 €* </b>	<b>107.842.81,00 €</b>
		
<b>FNADT</b>	<b>ANS</b>	<b>FAFA</b>
<b>265.705,68 €* </b>	<b>177.137,12 €* </b>	<b>30 000,00 €* </b>

\* montant de la subvention sollicitée en attente de notification